

ARRETE MUNICIPAL n°41 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur le chemin Bel Air - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 15/01/2025, formulée par la Société ENSIO représentée par Mme Julie POULAIN
- 321 Allée des platanes - 26270 LORIOL SUR DROME

ARRETE

Article 1 :

La Société ENSIO est autorisée de réaliser des travaux de remplacement des plaques LC3 et à occuper le domaine public communal, au chemin Bel Air - Commune de Vinezac (Ardèche).

Article 2 :

L'autorisation d'occupation du domaine public est donnée du 12/05/2025 au dimanche 13/06/2025 inclus.

Article 3 :

La Société ENSIO se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 4 :

La Société ENSIO est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 5 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- ENSIO

Fait à Vinezac, le 06/05/2025,

Le Maire
Andre LAURENT

